

— Lettre de M. Jacques Alain, vice-président d'Aluminerie Luralco Inc., à M. Bob Van Oyen, du ministère de l'Environnement, datée du 25 mars 2002, concernant la demande d'Aluminerie Luralco Inc. de modifier le décret n° 544-91 du 22 avril 1991, en faveur de Compagnie de gestion Alcoa-Luralco, et la demande de modification de ce décret pour ajout d'équipements, 5 pages et 4 annexes;

— Lettre de M. Jean-Pierre Gilardeau, président de Compagnie de gestion Alcoa-Luralco, à M. Bob Van Oyen, du ministère de l'Environnement, concernant le consentement de Compagnie de gestion Alcoa-Luralco à la modification du décret n° 544-91 du 22 avril 1991, en faveur de Compagnie de gestion Alcoa-Luralco, et le consentement à la modification de ce décret pour ajout d'équipements, 4 pages.

QUE Compagnie de gestion Alcoa-Luralco soit substituée à Aluminerie Luralco Inc. comme titulaire de l'autorisation délivrée en vertu du décret n° 544-91 du 22 avril 1991.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38397

Gouvernement du Québec

Décret 567-2002, 15 mai 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion mixte des ministres de l'Énergie et de l'Environnement, à Charlottetown (IPE), le 21 mai 2002

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QU'une réunion mixte des ministres de l'Énergie et de l'Environnement se tiendra à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 21 mai 2002;

ATTENDU QUE les sujets qui seront discutés lors de cette réunion portent sur des questions importantes pour le Québec en matière d'énergie et d'environnement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, du ministre des Ressources naturelles, de la ministre déléguée à l'Énergie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, dirige la délégation québécoise;

QUE la délégation québécoise soit, en outre, composée de:

— madame Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Énergie;

— monsieur Hugo Séguin, directeur de cabinet adjoint du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau;

— madame Natalie Pinoteau, attachée de presse de la ministre déléguée à l'Énergie;

— monsieur Normand Bergeron, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques du ministère des Ressources naturelles;

— monsieur Charles Larochelle, sous-ministre adjoint aux Évaluations environnementales et à la Coordination du ministère de l'Environnement;

— monsieur Robert Noël de Tilly, directeur des Changements climatiques au ministère de l'Environnement;

— monsieur Luc Berthiaume, directeur des Affaires intergouvernementales au ministère de l'Environnement;

— madame Geneviève Moisan, conseillère au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38398